

# 2 – La revalorisation des métiers à prédominance féminine

Les femmes sont concentrées dans 12 familles de métiers, dévalorisés socialement et financièrement, où les qualifications et la pénibilité ne sont pas reconnues. Comment expliquer qu'une sage-femme est payée en fin de carrière 17 % de moins qu'un ingénieur hospitalier, pour un recrutement également à bac+5, avec un niveau équivalent de responsabilité et de charges physiques et nerveuses ? Que les titulaires de BTS du secteur tertiaire sont beaucoup moins bien payé.e.s que les BTS industriels ?

La loi, qui impose un salaire égal pour un travail de valeur égale doit être respectée.

Il faut aussi améliorer les conditions de travail et reconnaître la pénibilité des métiers à prédominance féminine. Une caissière peut porter chaque jour plusieurs tonnes de produits, pourtant, elle ne bénéficie ni d'aménagement du poste de travail ni de reconnaissance de la pénibilité. De même, pour les aides-soignantes, infirmières ou aides à domicile qui portent chaque jour des dizaines de patients. Ou encore pour les ATSEM (Agentes Territoriales Spécialisés des Écoles Maternelles), qui travaillent toute la journée dans le bruit... Revaloriser les métiers à prédominance féminine est un levier essentiel pour la mixité des métiers.

## **Nos exigences:**

- L'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine ;

- L'amélioration des conditions de travail et la prévention de la pénibilité

